

75002 PARIS

04 11 1999

90262

**FINANCIERE COLLECTIVITES LOCALES**

**Société Anonyme**

**Au capital de 3.500.000 Francs**

**Siège Social : 107, rue Réaumur**

**75002 PARIS**

893 12586

**R.C.S. PARIS B.351.926.712**

---

**PROCES-VERBAL DE  
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE  
DU 30 DECEMBRE 1999**

---

L'an mil neuf cent quatre vingt dix-neuf,

Le 30 Décembre à 9 Heures,

Au siège social, à PARIS.

Les actionnaires de la société "FINANCIERE COLLECTIVITES LOCALES" se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

Chaque actionnaire a été convoqué par lettre recommandée adressée le 14 Décembre 1999.

Les membres de l'Assemblée ont émarginé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Monsieur Philippe GIBOIN préside la réunion en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Philippe ROGIER et Mademoiselle Véronique CESSAC, les deux membres représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme Scrutateurs.

*Handwritten initials/signature*

Madame Claude LIENHARD assume les fonctions de Secrétaire.

La Société A.N.G., Commissaire aux Comptes de la société régulièrement convoqué, n'assiste pas à la réunion.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué qui constate que les actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance possèdent 39.200 actions sur les 35.000 actions formant le capital social et ayant le droit de vote. En conséquence, l'Assemblée réunissant plus du quart du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des actionnaires :

- . Un exemplaire de la lettre de convocation des actionnaires et les récépissés postaux d'envoi recommandé,
- . La copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes avec l'avis de réception,
- . La feuille de présence et les procurations données par les actionnaires représentés, ainsi que les formulaires de vote par correspondance,
- . Un exemplaire des statuts de la société.

Il dépose également les documents suivants qui vont être soumis à l'Assemblée :

- . L'inventaire de l'actif et du passif de la société arrêté au **30 Juin 1999**,
- . Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe),
- . Le rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- . Le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice,
- . Le rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article 101 de la loi du 24 Juillet 1966,
- . Le texte des projets de résolutions.

Le Président fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux prescriptions des articles 123 et suivants du Décret du 23 Mars 1967 sur les Sociétés Commerciales et déclare que les documents et renseignements visés aux articles 133 et 135 dudit Décret ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'Assemblée, ainsi que la liste des actionnaires.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- . Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- . Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le **30 Juin 1999**,
- . Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article 101 de la Loi du 24 Juillet 1966,
- . Approbation desdits comptes et conventions,
- . Quitus aux Administrateurs,
- . Affectation du résultat,
- . Démission et remplacement du Commissaire aux Comptes suppléant,
- . Pouvoir en vue des formalités,
- . Fixation des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration.

Puis, il donne lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Lecture est ensuite donnée des rapports du Commissaire aux Comptes.

Enfin, il déclare la discussion ouverte.

 H. d.  
H. d.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le **30 Juin 1999**, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par un **bénéfice de 368.014 Francs**.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Elle approuve le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés, s'élevant à 148.223 Francs et l'impôt correspondant.

L'Assemblée Générale donne, en conséquence, aux Administrateurs quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

Le Bureau de l'Assemblée constate ensuite que pour l'approbation des conventions entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article 101 de la Loi sur les Sociétés Commerciales, le quorum atteint par l'Assemblée est de plus du quart des actions ayant le droit de vote.

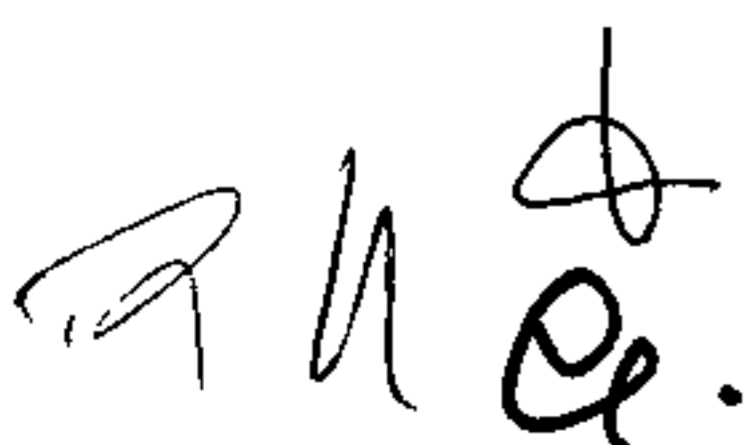
L'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer sur l'approbation de ces conventions.

Le Président met alors aux voix les résolutions suivantes :

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées par l'article 101 de la Loi sur les Sociétés Commerciales, approuve successivement dans les conditions de l'article 103 de ladite Loi, l'exécution au cours de l'exercice écoulé des conventions qui y sont mentionnées.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité, étant précisé que les Actionnaires intéressés aux dites conventions n'ont pas pris part au vote.**



**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à **368.014 Francs**, comme suit :

- Bénéfice de l'exercice .....	368.014,00 F
- 5 % à la Réserve légale .....	18.400,70 F
.....	-----
Le solde en totalité aux Autres Réserves .....	349.613,30 F.

L'Assemblée reconnaît, en outre, que les dividendes versés au titre des trois derniers exercices, sont les suivants :

EXERCICES	DIVIDENDES	VOLUME DE LA MISE EN (A 01/01/94)	RENTES REUE
1995	-	-	-
1996	11,60	5,80	17,40
1997	-	-	-

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Loïc de LA ROCHE SAINT ANDRE en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant.

Elle désigne en ses lieu et place :

- **Monsieur Christian CLAUSSE,**  
né le 20 Juillet 1945 à SAINT GERMAIN EN LAYE (78100),  
de nationalité française,  
demeurant : 45, boulevard Carnot – 78110 LE VESINET,

pour la durée du mandat de Monsieur Loïc de LA ROCHE SAINT ANDRE, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelé à statuer sur les comptes de l'exercice clos le **30 Juin 2000**.

*Handwritten signature/initials*

Monsieur Christian CLAUSSE a fait connaître par avance à la Société qu'il accepterait ce mandat.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie, d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée Générale, ainsi que tous autres documents pour l'accomplissement des formalités légales.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide de ne pas allouer pour l'exercice en cours, de jetons de présence au Conseil d'Administration.

Cette décision, applicable à l'exercice en cours, sera maintenue jusqu'à décision contraire.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

\*  
\* \*

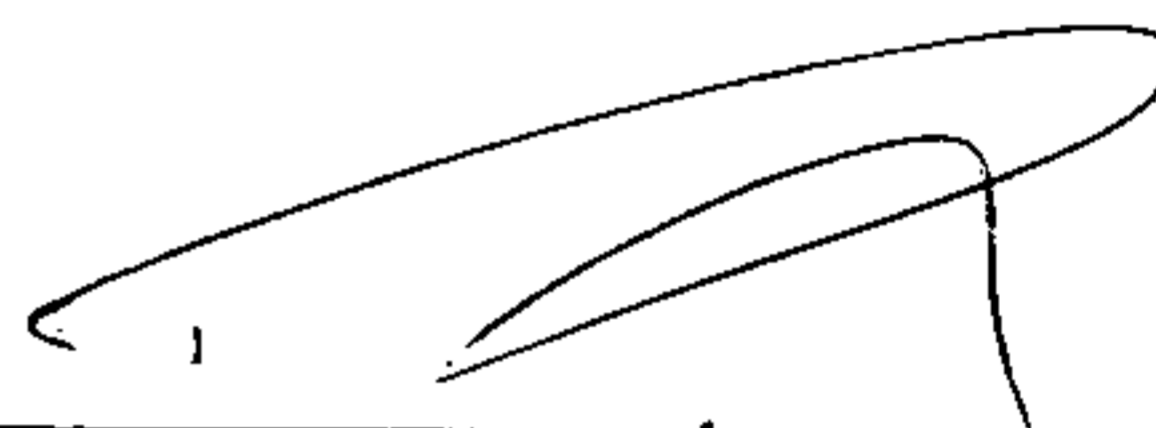
A. H. d. Ep.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 Heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

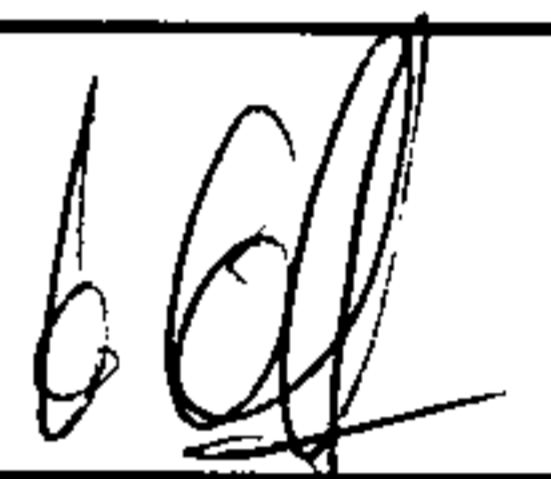
---

Monsieur Philippe GIBOIN,  
Président



---

Mademoiselle Véronique CESSAC,  
Scrutateur



---

Monsieur Philippe ROGIER,  
Scrutateur



---

Madame Claude LIENHARD,  
Secrétaire

